



AIPR - Conduite d'engins ou réalisation de travaux urgents (Opérateur)

AIPR-2

Présentiel - Synchrone

L'AIPR est une autorisation d'intervention à proximité des réseaux. Cette autorisation est obligatoire pour les différents personnels étant en contact avec le domaine du réseau et ce à partir du 1er janvier 2018.

Objectifs

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
 - Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.
 - S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.
 -



Public Visé

Toute personne salariée intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit en tant qu'opérateur d'engin, soit dans le cadre de travaux urgent. Sur tout chantier de travaux, l'ensemble des opérateurs d'engin doivent être titulaire d'une AIPR. Sur tout chantier de travaux urgents, l'ensemble des personnels intervenant en terrassement ou en approche des réseaux aériens doivent être titulaire de l'AIPR.



Pré Requis

Maîtriser la langue française (si non nous contacter pour formation avec un interprète),

Les + métier

Les opérateurs C'est le personnel chargé de conduire des engins de chantiers (pelles, niveleuses, foreuses, grues, plateformes élévatrices, chariots automoteurs de manutention, pompes et tapis à béton, camions aspirateurs, engins de travaux sans tranchées) ou qui effectue des travaux

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique.
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires.
- S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

Parcours pédagogique

Connaître le contexte réglementaire :

- Pourquoi une AIPR ?
-
- Les différents acteurs (concepteur, encadrant, opérateur), leurs rôles et responsabilités
-
- Les principaux documents
-

Connaître plus particulièrement le rôle de l'opérateur :

- Situer son rôle
-
- Expliciter sa mission et ses responsabilités à son niveau
-

Connaître les principaux types de réseaux souterrains et aériens

Citer les risques afférents à ces réseaux selon les principales caractéristiques :

- Des énergies (leurs effets, les risques directs pour les personnes et les biens, des exemples d'accidents)
-
- Les risques à moyen et long terme liés aux atteintes aux réseaux existants (intégré, tracé)
-

Savoir utiliser les moyens de protection collective et individuelle

FMD FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 31620206662

SASU FMD FORMATION au capital de 30 000 €uros

Tél : 03.91.83.33.68 Port : 06.95.63.88.05.

E mail : fmdformation@orange.fr Site web: fmd-formation.com

N°Siret: 50231371100033 code APE : 8559B



Comprendre et respecter :

- Son environnement
-
- Les marquages-piquetages
-
- Les signes avertisseurs et indicateurs
-
- Lire le terrain
-
- Comprendre les moyens de repérage
-

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable

Savoir apprécier l'imprécision :

- Du positionnement des ouvrages
-
- De la technique utilisée afin de ne pas endommager les réseaux
-

Identifier les situations potentiellement dangereuses ou inattendues et en alerter son responsable

Maintenir les réseaux existants (intégré, tracé)

En cas d'incident ou d'accident, connaître les recommandations applicables

Appliquer la règle des quatre A (arrêter, alerter, aménager, accueillir)

Modalités de suivi

Connaitre le contexte réglementaire :

- Pourquoi une AIPR ?

Qualification Intervenant-e-s

Des intervenants qualifiés, aux compétences techniques et pédagogiques réactualisées.

Méthodes et modalités d'évaluation

Test théorique sur tablette en lien avec le site DT-DICT.

Modalités d'accessibilité handicap

Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap, locaux adaptés à recevoir des personnes handicapées.

Durée

7.00 Heures **1** Jour De 3 à 10 Personnes

Effectif



Contactez-nous !

Mélanie DUPLOUY
La Présidente

Tél. : 0672302995
Mail : fmdformation@orange.fr

FMD FORMATION - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 31620206662

SASU FMD FORMATION au capital de 30 000 €uros

Tél : 03.91.83.33.68 Port : 06.95.63.88.05.

E mail : fmdformation@orange.fr Site web: fmd-formation.com

N°Siret: 50231371100033 code APE : 8559B